

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Séance du 22 octobre 2024

Nombre de présents			Date de convocation	Date d'affichage de la convocation
En exercice	Présents	Votants	15 octobre 2024	15 octobre 2024
14	6	6 + 2		

**Délibération 2024\_10\_01 : Approbation du Budget Supplémentaire communal**

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 22 octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sans quorum, à la salle du Conseil de la Mairie de la Commune déléguée de Saint-Germain-de-Marencennes, sous la présidence de Monsieur Denis DUBOURGNOUX, Maire.

**Membres présents :** Claude RAVON, Jean-Luc PROQUIN, Christophe PARION, Jean-Yves BOUCARD, Gwenaëlle DENIS.

**Membres absents non représentés :** Jackie ALBERT, Cécile BONNIFAIT, Martine LLEU, Marc-Antoine LAMBERT, Fanny GRIMAUD, Patrick MORENNE,

**Membres absents représentés :** Martine YVON (donne pouvoir à Jean-Luc PROQUIN), Jean François MALTERRE (donne pouvoir à Gwenaëlle DENIS).

**Secrétaire de séance :** Jean-Yves BOUCARD

**Vu** le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L2122-21 et L2141-1,

Monsieur le Maire, rapporteur, informe l'assemblée délibérante que le budget supplémentaire vient réajuster et compléter en cours d'année le budget primitif et que celui-ci doit seulement être adopté.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget supplémentaire 2024, comme suit :

- Dépenses et recettes de fonctionnement 512 029.78 €
- Dépenses et recettes d'investissement 417 739.30 €

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	512 029.78	512 029.78
Investissement	433 844.05	433 844.05
<b>TOTAL</b>	<b>945 878.83</b>	<b>945878.83</b>

**Considérant** le projet de budget supplémentaire 2024 présenté en détail aux Conseillers Municipaux,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité avec 7 voix Pour, 1 contre (M. RAVON) :**

- **Donne** acte au rapporteur des explications détaillées ci-dessus,
- **Approuve** le budget supplémentaire 2024 arrêté comme suit :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	512 029.78	512 029.78
Investissement	433 844.05	433 844.05
<b>TOTAL</b>	<b>945 878.83</b>	<b>945 878.83</b>

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Fait les jours, mois et ans désignés ci-dessus.  
Pour extrait conforme.

SAINT-PIERRE-LA-NOUE  
Le 22 octobre 2024  
Le Maire

Denis DUBOURGNOUX

